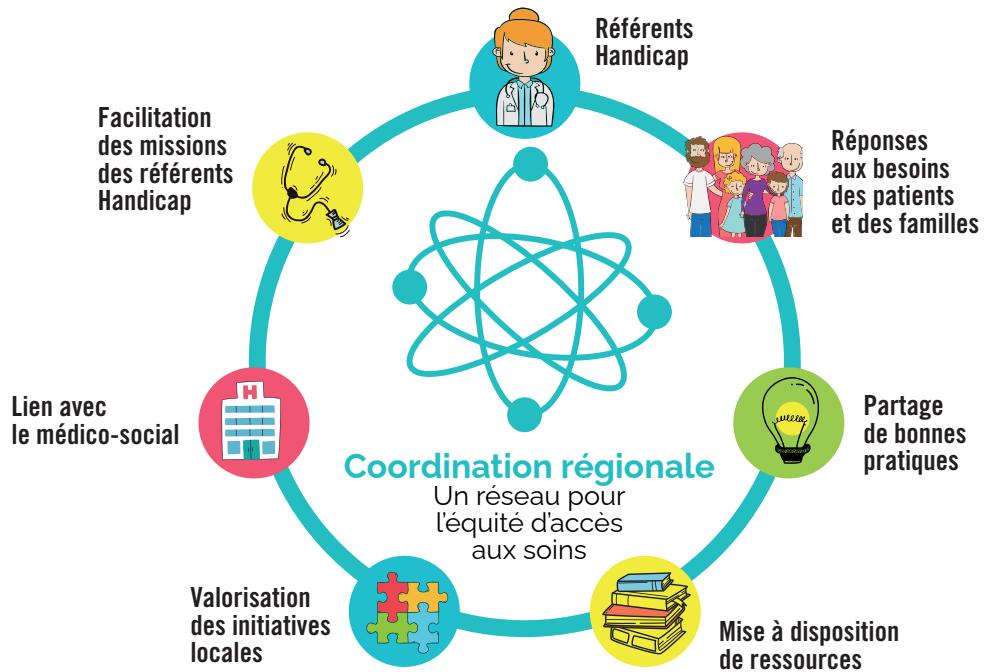


COORDINATION RÉGIONALE

des référents handicap

en établissements de santé Occitanie



POURQUOI UNE COORDINATION RÉGIONALE ?

La coordination régionale des référents handicap a pour mission de développer, structurer et animer un réseau de professionnels dans les établissements de santé pour garantir un accès à des soins de qualité et un parcours adapté.

07 60 94 27 33

rhr.ug-oc@ugecam.assurance-maladie.fr



UN GROUPE DE



LES OBJECTIFS CLÉS

- Garantir l'accès aux soins des personnes en situation de handicap (droit)
- Mettre en œuvre le PRS 2023-2028 (défi 1, engagement 3)
- Impulser une dynamique dans les secteurs hospitalier publics, privés lucratifs et non lucratifs
- Construire des réponses appropriées en termes d'accompagnement du parcours avec le secteur médico-social

LES MISSIONS DE LA COORDINATION RÉGIONALE

- Assurer la promotion et le suivi de la nomination des référents handicap (Art 43, loi 2021-502)
- Animer un réseau régional et organiser des temps d'échange réguliers
- Informer, sensibiliser et former les professionnels
- Recueillir et valoriser les bonnes pratiques et initiatives locales (retours d'expérience)
- Diffuser des outils et ressources (guides, supports FALC, etc.)
- Suivre l'activité, évaluer les actions

QUI SONT LES ACTEURS CONCERNÉS ?

- Référents handicap et directions d'établissement de santé public ou privé
- Professionnels de santé
- Personnes en situation de handicap (pairs)
- Associations d'usagers, familles aidants
- Acteurs médico-sociaux (établissements médico-sociaux, etc.)

UN RÉSEAU EN MOUVEMENT

La coordination régionale couvre l'ensemble de l'Occitanie (Est / Ouest). Elle travaille en lien étroit avec l'ARS, les Comités Romain Jacob et l'ensemble des acteurs facilitant l'accès aux soins des personnes en situation de handicap : les dispositifs de consultations dédiées, les unités d'accueil pour sourds, les centres de ressources spécialisés, ...